

**Conseil Municipal**  
**Du Jeudi 4 février 2021 à 18h30**

L'an deux mil vingt-et-un, le 4 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations afin de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19, sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. TESSON Guillaume	X			
M. BARBARAY Marc	X			
M. BLONDEL Franck			X	Rémi REVERT
M. PINEL Julien	X			
M. LEPREVOST Jean	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
M. FISCHER Christophe	X			
Mme BARBULÉE Catherine	X			
M. PATIN Philippe	X			
Mme REVERT Athénaïs			X	Patrice HORCHOLLE
M. BARBARAY Philippe	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Une présentation de la gendarmerie et plus particulièrement de la COB YERVILLE et du service de Police de Sécurité au Quotidien (PSQ) est faite par l'adjudant Christine VITTONI aux membres du conseil municipal.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Julien PINEL

Monsieur Le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires :

- L'abrogation des vacances de cimetière
- Les durées d'amortissement des immobilisations.

**01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020.**

Après correction de quelques fautes d'orthographe mentionnées par Mme BLONDEL Virginie, le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020 est pas approuvé à l'unanimité.

**02 - INFORMATIONS DU MAIRE.**

- Contrats assurances depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : PACIFICA, filiale du crédit Agricole a été retenue.
- M. Le Maire remercie les conseillers ayant contribué à la distribution du Petit Hautotais entre les fêtes. Et félicite l'équipe de rédaction pour cette nouvelle édition.
- M. Le Maire remercie également la commission CCAS pour la réalisation des colis des anciens dont les retours sont positifs.
- Remplacement des composants et des batteries du DAE situé à l'extérieur de la Mairie.
- L'ordinateur du secrétariat a été changé.
- Les élections régionales et départementales devraient avoir lieu en juin et compte tenu de ce double scrutin et des conditions sanitaire, il a été demandé à la Préfecture de déplacer le bureau de vote à la Salle L. LELIEVRE.
- M. Le Maire informe que la surveillance du midi à l'école après la cantine est assurée par des conseillers et parents d'élèves.

- Lyonel a repris ce lundi 1<sup>er</sup> février après 2 mois d'arrêt de travail, période durant laquelle des réparations ont été faites sur le tracteur.

### **03 - CCYN - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT COMMUNAL CLECT ;**

Monsieur Le Maire indique que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée entre la Communauté de Communes Yvetot Normandie et les communes membres. La CLECT se réunit à chaque transfert de charges ou restitution de compétences ultérieures entre l'EPCI et ses communes membres. La CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre la ou les communes et l'EPCI. Après chaque renouvellement de mandat, les communes doivent désigner un représentant à l'exception de la commune d'Yvetot qui dispose de trois représentants.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de le désigner représentant de la CLECT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Le Maire représentant de la CLECT pour le mandat électoral.

### **04 - CCYN - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ.**

La loi n°2018-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM) prévoit ce transfert dans les dispositions de son chapitre III et l'article 8, et renvoie au transfert d'une prise de compétence facultative selon les conditions de droit commun de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, le transfert de compétence s'opère par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Par délibération du 26 janvier 2021, notifié par mail du 29 janvier 2021, la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est prononcée sur le transfert de la compétence mobilité, il appartient donc aux communes de se prononcer dans un délai de 3 mois, à défaut la décision sera réputée favorable.

Ce transfert de compétence implique :

- Le transfert du Vikibus actuellement organisé par les communes d'Yvetot et Sainte-Marie-des-Champs.
- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans son ressort territorial.

Après cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis FAVORABLE au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

### **05 - OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant total budgétisé 2020 en dépenses d'investissement est de 158 305 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») donc 39 576 € (< 25% x 158 305 €.)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## 06 – INVESTISSEMENT 2021.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération 2020-23 du 15 octobre 2020, le conseil municipal a défini les travaux à réaliser au titre de l'année 2021 notamment les travaux de mise en accessibilité du secrétariat (estimés à 9 500 € TTC) et les travaux de voirie Route du Grand Tôt (estimés à 4 100 € TTC).

Par ailleurs, il avait été évoqué la réalisation d'un passage pour piétons pour la traversée des routes d'Etoutteville et d'Héricourt. Après consultation, le devis d'environ 4 000 € TTC comprend :

- la création du passage piéton,
- de réfection du marquage des bandes de stop,
- du passage piéton de l'école,
- du marquage et signalétique PMR sur la Place Robert Levesque

Enfin, M. Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont reçu la présidente et un membre de l'association du comité des fêtes qui ont émis le souhait de réhabiliter la statue de la vierge située au carrefour des routes d'Etoutteville et du Grand Tôt. L'estimation des travaux est de 7 000 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire les dépenses mentionnées ci-dessus au budget primitif 2021 et d'autoriser M. LE Maire à faire l'ensemble des demandes de subventions possibles.

Monsieur Le Maire indique par ailleurs la cabine de douche du logement au-dessus de la mairie est à remplacer, après consultation, le coût de remplacement s'élève à 961,88 € TTC.

M. PATIN déplore que, lors du passage à l'éclairage Led, il n'y ait pas eu la création de point supplémentaire entre les 4 stop et l'entrée du Lotissement de la Ruette.

Mme GROUT informe que des pierres sont tombées sur la sacristie, à voir si des trous n'ont pas été formés.

Par ailleurs, un poteau rue de l'Orée des Bois penche, les services concernés vont en être informés.

## 07 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la **suppression** d'un emploi de rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>.
- la **création** d'un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions ci-dessus.

## 08 – DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

M. Le Maire expose au conseil municipal la réglementation et les finalités des amortissements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2321-2 et R.2321-1

Vu la nomenclature M14.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit, cela entendu en dehors des immobilisations dont la durée maximale d'amortissement est imposée par la M14 :

Comptes	Biens Amortissables	Durées d'amortissement
213	Constructions	25 ans
2135	Installations générales, agencements ...	10 ans
2151	Réseaux de voirie	25 ans
2152	Installations de voirie	10 ans
2153	Réseaux eau, assainissement, électricité	10 ans
2157	Matériel roulant	5 ans
2181	Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	3 ans

- DECIDE de fixer, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :
  - Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme : 10 ans
  - Les frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans
  - Les frais de recherche et de développement : 5 ans
  - Les brevets : durée du privilège dont les bénéficiaires ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève
  - Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans
  - Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans
- DECIDE d'appliquer la méthode d'amortissement linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.
- DECIDE de fixer le seuil d'amortissement des biens de faible valeur à 500 € TTC.
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération,

#### 09 – SUPPRESSION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LES OPERATIONS FUNERAIRES.

La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, dans son article 21, supprime la taxe portant sur les opérations funéraires (convois, inhumation, crémation...).

Il convient donc de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la vacation funéraire instaurée par délibération n°2011-24 du 23 juin 2011.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'abroger la taxe de vacation funéraire de 25 € et de garder les tarifs 2011 pour le cimetière indiqués ci-dessous :

Durée	Concessions pour caveaux			Concessions pour cavurnes		Emplacement pour une urne extérieure
	1 place	2 places	3 places	1 à 3 places maximum	4 places	
15 ans	150 €	200 €	260 €	400 €	550 €	75 €
30 ans	200 €	260 €	340 €	520 €	700 €	100 €
50 ans	260 €	340 €	450 €	680 €	900 €	130 €

Jardin du Souvenir	
Dispersion des cendres	Plaque nominative
50 €	120 €

Caveau d'attente	
100 € les 6 premiers jours	10 €/jour supplémentaire

## 10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS SYNDICALES

M. HORCHOLLE Patrice	<p><u>SIVOS EHV</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afin de respecter le protocole sanitaire lié à la COVID-19, la cantine est assurée dans la salle L. LELIEVRE par un agent SIVOS et des agents de la commune.</li> </ul> <p>La garde des enfants après le service de cantine est assurée par des membres du conseil municipal et un parent d'élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a été abordé en réunion avec les parents d'élèves la panne de l'alarme de l'école, celle-ci sera réparée prochainement la pièce étant en commande.</li> <li>- Investissements pour le système de cantine à Veauville-lès-Baons, création d'un self, mise en place de badges pour les enfants, tablettes pour les agents et mise en place du paiement par prélèvement</li> </ul>
M. TESSON Guillaume	Sauvegarde des données de la mairie via un cloud. Un point sera fait sur les données à sauvegarder et leur volume.
M. PATIN Philippe	A fait un point sur les écoulements des eaux pluviales dans la commune qui s'avère plutôt satisfaisant.
M. BARBARAY Marc	Syndicat des Eaux (réunion du 5 novembre 2020) Les travaux de la station d'Héricourt dans la partie gros œuvre sont en phase finale.
M. FISCHER Christophe	<p>Syndicat des Eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote de la stratégie globale</li> <li>- La station sera opérationnelle à la fin du printemps et pour la diminution du calcaire en fin d'année</li> <li>- Vote d'un budget supplémentaire de plus de 200 K€ (2 % de l'investissement total)</li> <li>- 2 problématiques restent à résoudre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hygiéniser l'égout</li> <li>• L'arrêt du subventionnement par l'agence de l'eau du curatif</li> </ul> </li> </ul>
M. LEMETTAIS Vincent	<p>CCYN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan vélo en cours de réflexion</li> <li>- Voirie : possibilité de sa remise à l'ordre du jour pour la mutualisation des appels d'offres ou des commandes groupées.</li> <li>- Nombreux dossiers demandés en urgence par l'Etat</li> </ul> <p>SIVOSSE DE DOUDEVILLE Réunion protocolaire et point sur les travaux du Gymnase</p>

## 11 – QUESTIONS DIVERSES.

M. LEMETTAIS Vincent	<p><u>Défense Incendie</u> : la commission doit se réunir pour élaborer le plan de recensement de l'existant et des besoins futurs afin la commune soit couverte. Il ne faut cependant pas se précipiter dans la réalisation des travaux compte tenu d'une éventuelle souplesse à l'étude pour les zones rurales ayant de grandes difficultés à se mettre en conformité avec le DECI. Projet Eolien</p> <p><u>Commission Communale des Impôts Directs</u> : la CCID doit se réunir avant le 26 mars prochain, Monsieur Le Maire rappelle la liste des membres et fixe avec ceux-ci la au 11 mars 2021 à 18h30 à la salle des associations la réunion. Pour cette première du mandat, titulaires et suppléants seront convoqués mais seuls les titulaires pourront se prononcer.</p> <p><u>Plan Communal de Sauvegarde</u> : La commission doit également se réunir afin de mettre à jour le PCS.</p> <p><u>Association foncière de remembrement</u> : dissolution au 1<sup>er</sup> juillet</p> <p><u>AACD</u> : dissolution au 30 juin 2021</p> <p><u>Site internet</u> : Un point est fait par M. FISCHER et M. TESSON pour les retours des questionnaires en ligne. La commission doit se réunir afin d'étudier les retours et envisager l'avenir du site internet.</p>
----------------------	--

	<p><u>Eolien</u> : Deux entreprises ont sollicité un rendez-vous avec M. Le Maire et ses adjoints pour l'implantation d'éoliennes sur la commune.</p> <p>M. Le Maire indique que le conseil municipal sera certainement amené dans un futur proche à se prononcer sur un tel projet sur la commune. En effet, la loi récente autorise les sociétés à s'affranchir de l'autorisation de la commune et passer directement par la Préfecture.</p> <p>M. Le Maire indique qu'il va solliciter un rendez-vous avec M. CHARASSIER, Président de la CCYN pour échanger sur ce sujet.</p> <p>M. Le Maire donne la parole à M. TESSON, afin qu'il expose le projet compte tenu que les terres qu'il exploite seraient le lieu situé dans le couloir aérien optimal.</p> <p>Il serait question de 4 éoliennes dont une limitrophe avec Veauville-lès-Baons.</p> <p>M. TESSON s'interroge sur ce qu'il en sera du découpage parcellaire du bail et l'accès aux mats ainsi que la compatibilité du matériel électronique embarqué à bord du matériel agricole avec les ondes émises par les éoliennes.</p> <p>La question du démantèlement et du recyclage des éoliennes en fin de bail est une préoccupation importante à prendre en considération ajoute M. TESSON et l'application d'un récent décret sur le sujet.</p> <p>Monsieur Le Maire indique que le projet présenté par la deuxième société concerne 3 éoliennes.</p> <p>Monsieur Le Maire évoque ensuite les revenus pour la commune que génèreraient ces implantations ainsi que les négociations qui pourraient être envisagées (réfection de la route tous les 5 ans, financement d'un city state...)</p>
--	--

A l'issue du tour de table, pas d'autres questions ne sont soulevées.

La séance est levée à 21h50.

M. LEMETTAIS Vincent	M. REVERT Rémi	M. Patrice HORCHOLLE
M. TESSON Guillaume	M. BARBARAY Marc	Pour M. BLONDEL Franck M. REVERT Rémi
M. PINEL Julien	M. LEPRÉVOST Jean	Mme BLONDEL Virginie
M. FISCHER Christophe	Mme BARBULÉE Catherine	M. PATIN Philippe
Pour Mme REVERT Athénaïs M. HORCHOLLE Patrice	M. BARBARAY Philippe	Mme GROUT Stéphanie